

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 24 (1966)

Heft: [1]: Vaud 1986, étude prospective

Kapitel: VII: Aspects particuliers de certaines activités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. L'AGRICULTURE

La science, la technique, les méthodes modernes de gestion, l'organisation du travail vont continuer à bouleverser les traditions dans tous les secteurs économiques. Ceci s'applique tout spécialement à l'agriculture, dont la productivité s'est déjà fortement accrue au cours des vingt dernières années et dont l'évolution sera probablement plus rapide encore durant les vingt prochaines.

L'achèvement des regroupements fonciers (un tiers des communes vaudoises n'en ont pas encore bénéficié), l'exécution des travaux d'équipement complémentaire (à effectuer dans plus de la moitié des communes) et la réalisation du plan de dévêtiture des Alpes et du Jura interviendront d'ici à 1986. Dans la mesure où ces dispositions seront bien adaptées aux besoins de l'avenir, l'agriculture vaudoise se trouvera dotée d'une infrastructure favorable dans plus de la moitié des communes.

a) L'équipement des exploitations: construction et mécanisation

L'adaptation la plus difficile, à la fois sur les plans psychologique, technique et financier, portera sur la construction et la mécanisation. Le paysan doit souvent opter entre la rénovation de ses bâtiments ou l'équipement en machines de son exploitation. Or, les nouvelles méthodes de cultures font des bâtiments ruraux l'un des maillons essentiels de la chaîne de mécanisation.

La conception traditionnelle dans la *construction* des fermes, qui combine souvent en une seule unité le rural et l'habitation de l'exploitant, entraîne des investissements disproportionnés aux forces du domaine et contrecarre l'aménagement des locaux en fonction de l'évolution des nouvelles techniques de production.

La simple rénovation des anciennes constructions n'est pas la solution la plus désirable, alors même que l'on sera souvent contraint d'y recourir; il faudra donc envisager, pour les nouvelles constructions tout au moins, des solutions qui seront véritablement fonctionnelles. Les bâtiments d'exploitation seront séparés de celui réservé à l'habitat. Ainsi la famille de l'exploitant bénéficiera de conditions favorables pour son logement, tandis que le complexe rural proprement dit sera construit en matériaux plus légers, ce qui facilitera les aménagements ultérieurs (transformations, agrandissements).

Suivant les conditions locales, les logements seront collectifs pour trois ou quatre familles paysannes; de même les ruraux serviront parfois à l'exploitation de plusieurs domaines (étables à stabulation libre ou même entravée). Pour amorcer cette évolution, il conviendra, éventuellement avec l'aide des pouvoirs publics, de construire des complexes de ruraux pilotes.

Ces expériences interviendront lors de la création de fermes de colonisation intérieure. Ainsi, au lieu de construire, comme aujourd'hui, des fermes isolées aux confins du territoire, on préférera le regroupement de trois ou quatre fermes à proximité immédiate des terres dont elles dépendent.

De grandes économies pour l'amènée de l'eau, de l'électricité et l'évacuation des eaux usées seront réalisées de la sorte. Outre la rationalisation dans la construction des ruraux et de l'habitat, cette formule résoudra en partie un problème social en permettant de regrouper des familles au lieu de les isoler en dehors du village.

Mais quelle que soit la formule choisie, l'abaissement des coûts de construction sera obtenu par la normalisation qui seule permettra l'emploi d'éléments préfabriqués. Il faudra allier le fonctionnel, le bon marché, l'esthétique et faire accepter la formule par les agriculteurs eux-mêmes!

Quant à la *mécanisation*, elle soulèvera des questions fort délicates. A l'heure actuelle, si paradoxal que cela puisse paraître, les exploitations vaudoises, bien que souvent surmécanisées, n'ont pas utilisé toutes les ressources de la mécanisation. Faute de main-d'œuvre, le paysan a dû se résoudre à remplacer les bras par des machines, sans se soucier toujours de leur rentabilité. Si l'on ajoute à cela que les méthodes nouvelles de culture impliquent l'utilisation d'un parc important de machines diversifiées et dont l'emploi est fort limité dans le temps, il est nécessaire de s'orienter vers des solutions impliquant la mise en commun de ces moyens de production. C'est ainsi que nous verrons se développer, dans les vingt prochaines années, les associations entre agriculteurs qui se créent déjà peu à peu dans nos campagnes. Elles adopteront les formes juridiques traditionnelles: sociétés simples, sociétés coopératives ou banques de machines. Mais elles choisiront peut-être aussi la société anonyme au fur et à mesure que s'estompera une méfiance atavique contre cette forme d'organisation particulièrement souple et efficace.

De façon générale, la coopération a des limites, car l'outillage n'est souvent utilisable que pendant une courte période, si bien que tous les paysans en ont besoin en même temps. Mais on pourra trouver des formules flexibles; par exemple, des paysans travaillant à des altitudes différentes pourront acheter en commun une moissonneuse-batteuse qu'ils exploiteront à des époques différentes. On assistera aussi à la création d'entreprises de machines qui loueront leurs services aux agriculteurs.

Ces solutions exigeront la coordination et l'organisation du travail entre les entreprises et, pour que leur succès soit garanti, demanderont que la charge des investissements et les risques inhérents à leur emploi (perte de récoltes) soient mis en commun.

Fréquemment, l'impossibilité d'acquérir un parc de machines suffisant contraindra l'exploitant à se spécialiser en concentrant plus encore son activité sur un nombre limité de produits. Là où cette spécialisation sera possible, elle permettra un équipement plus rationnel, ainsi que l'acquisition de connaissances professionnelles et d'un « savoir-faire » bien plus approfondis.

Cette évolution s'accroîtra rapidement lorsque l'automatisation pénétrera dans l'agriculture (tri et contrôle des produits, labour, etc.).

b) D'où viendra le financement ?

Les réformes des structures et la modernisation de l'agriculture impliqueront des investissements très élevés, individuels et collectifs. Deux chiffres situent un ordre de grandeur :

- En 1986, le coût du poste de travail s'élèvera à 500.000 fr.
- D'ici à 1986, il faudra investir 1 milliard 500 millions de francs dans l'agriculture vaudoise, ce qui équivaut à Fr. 700.— par hectare et par année.

Si la politique actuelle des *prix* est maintenue à l'avenir, l'agriculture ne disposera pas de la marge de bénéfice nécessaire pour financer les investissements prévus. Faute de possibilités suffisantes d'autofinancement, elle devra alors recourir soit aux subventions, soit à un nouvel endettement.

C'est pourquoi la politique fédérale devra s'orienter vers des prix agricoles mieux adaptés aux besoins d'autofinancement, cependant que les *subventions* fédérales et cantonales pourront être concentrées sur la recherche, les installations pilotes, la formation professionnelle et sur les mesures propres à accélérer la modernisation des structures.

Une réforme profonde devra intervenir dans le secteur du *crédit agricole*. La part toujours plus grande de l'équipement dans les domaines contraindra d'ailleurs les banques à se fonder moins sur la valeur de réalisation de la terre — solution de facilité — que sur les conditions de rentabilité de l'exploitation. Ce faisant, elles rendront un meilleur service à l'agriculteur.

Comme de nombreux exploitants ne seront pas en mesure d'établir un plan de rentabilité permettant de déterminer le montant du prêt et son programme d'amortissement, un office spécial devra être créé à cet effet.

Cet office professionnel sera à la fois au service des emprunteurs et des banques. Son préavis et ses conseils permettront d'adapter beaucoup mieux le programme de financement aux possibilités économiques réelles du domaine.

Il est évident aussi que tout ce que l'on entreprendra en matière de crédit ou de désendettement de l'agriculture sera incomplet tant que le droit foncier rural n'aura pas été l'objet d'une révision.

Comme il s'agit d'une question qui se situe à l'échelon fédéral, nous n'entendons pas l'examiner, sinon pour rappeler que l'on ne saurait faire abstraction de ce point important lorsqu'on étudie les mesures à prendre dans le domaine de l'agriculture.

c) Production animale et végétale

La production animale et la production végétale sont de plus en plus obtenues selon des méthodes scientifiques. La recherche et son application pratique ont déjà joué un rôle considérable à cet égard. Elles exerceront une influence plus décisive encore à l'avenir.

1^o PRODUCTION ANIMALE

Dans le domaine de la génétique, relevons l'importance des progrès réalisés qui débouchent sur de nouvelles méthodes de sélection du bétail; celles-ci, fondées jusqu'ici sur l'aspect extérieur de l'animal et sur son ascendance, seront remplacées rapidement par la méthode dite de testage par la descendance. Il est scientifiquement admis que l'on peut ainsi juger, avec plus de sécurité, de la valeur d'élevage du bétail. Pour être efficace, ce procédé exige, notamment pour les bovins, le recours à l'insémination artificielle. Comme pour apprécier les qualités d'un reproducteur mâle, il faut pouvoir juger environ 500 de ses descendants, on mesure mieux l'ampleur de l'organisation à mettre en place.

Quelques essais sont effectués en Suisse, mais les budgets des stations fédérales restent insuffisants pour un effort à grande échelle. En revanche, on dispose d'une excellente information sur ce qui se fait à l'étranger. L'amélioration des races est un phénomène lent et les progrès dépendent surtout des propriétaires de troupeaux.

Quant à l'insémination artificielle, la Suisse a un certain retard dû à la politique protectionniste de défense des intérêts des éleveurs de montagne, pour lesquels les taureaux sont une importante source de revenu. Il s'agit aujourd'hui de trouver les formules économiques, ménageant les intérêts en présence, pour promouvoir le progrès. Même dans les associations spécialisées, trop de personnes s'opposent encore par principe à la méthode. Il est toutefois certain qu'au cours de ces vingt prochaines années, les centres d'insémination artificielle en vue du testage joueront un rôle décisif en matière d'élevage. Ainsi les progrès réalisés dans ce domaine seront mis au bénéfice sinon de tous, du moins du plus grand nombre de détenteurs de bétail.

Pour l'instant, la sélection du bétail bovin est orientée vers un animal à production mixte (lait et viande). Cet objectif correspond aux données économiques d'aujourd'hui. A l'avenir, des changements d'orientation seront plus fréquents, notamment si la consommation de viande et de ses dérivés croît rapidement avec l'élévation du niveau de vie. Il se pourrait aussi que les exigences de la clientèle rendent trop difficile l'écoulement des bas morceaux et, par conséquent, des animaux de second choix.

Il appartiendra aux organisations agricoles d'étudier avec soin ces problèmes, afin de proposer à temps les reconversions nécessaires. De leur côté, les services de recherche permettront, au cours des vingt prochaines années, des progrès parfois révolutionnaires, tels que la production systématique de jumeaux.

2^o PRODUCTION VÉGÉTALE

Les progrès de la génétique seront aussi d'une importance décisive en matière de production végétale. Ils se feront sentir d'autant plus rapidement que, pour les végétaux, le cycle héréditaire est plus court — en général une année. Les stations fédérales d'essais agricoles responsables de la recherche coordonneront encore mieux leurs efforts avec les universités et les industries intéressées.

L'un des aspects les plus délicats de la production végétale à l'avenir consistera à rechercher un équilibre dans la fumure et dans la lutte antiparasitaire. La recherche de la haute qualité du produit exige la mise en valeur de tout le potentiel de la plante par les engrais, comme aussi sa protection contre la maladie et les attaques des déprédateurs, ce qui a pour corollaire de rendre en même temps la plante plus délicate. Sous un autre angle, il existe un réel danger de déséquilibre de la faune et de la flore par l'emploi massif de produits chimiques (insecticides, désherbants).

Ce type de recherche gagnera encore en importance dans les stations fédérales d'essais qui constitueront à cet effet des équipes de spécialistes de plusieurs disciplines (biochimistes, agronomes, etc.).

Cette intervention accrue de la science, transmise à l'exploitant par les organismes de vulgarisation agricole, contribuera elle aussi à la spécialisation des cultures.

Enfin, il semble qu'une importante richesse vaudoise est encore insuffisamment exploitée: *la forêt*. La création d'un fonds public de recherche en matière d'utilisation industrielle de la forêt devrait favoriser une exploitation plus efficace de cette dernière en accélérant l'implantation de nouvelles essences et en activant le renouvellement des plantations.

d) La commercialisation

Influencé par la loi sur l'agriculture, qui lui garantit le prix de la plupart de ses produits en fonction des prix de revient, le paysan s'est surtout préoccupé jusqu'ici de produire, sans avoir à se soucier en même temps de l'écoulement de sa récolte.

A la longue, l'agriculture n'échappera pas plus que les autres secteurs aux lois du marché et, par conséquent, à la nécessité d'en étudier systématiquement l'évolution. Cela est d'ores et déjà visible pour les branches dont l'organisation est déjà relativement libérale (vin, fruits, légumes, fleurs). De plus, les transformations considérables des méthodes de distribution, les exigences toujours plus grandes des consommateurs, la création de grands ensembles économiques, et la concurrence internationale, bouleverseront toujours plus profondément le commerce des produits agricoles.

A une concentration de la demande devra correspondre une concentration de l'offre. Dans ce domaine, *seules les coopératives agricoles*, à l'exclusion des exploitants pris individuellement, peuvent jouer un rôle déterminant dans la régulation du marché des produits agricoles.

Par la *recherche de débouchés* et par des *études de marché*, la coopérative sera en mesure d'adapter la production aux possibilités de vente, en application du principe selon lequel il faut produire ce qu'on peut vendre et non pas essayer d'écouler tant bien que mal ce que l'on produit. Ces études constitueraient l'une des tâches d'un centre de recherche économique agricole, éventuellement rattaché à l'Université.

De telles perspectives impliquent non seulement la réorganisation des coopératives existantes, mais aussi un changement d'attitude des producteurs eux-mêmes,

vis-à-vis de leur coopérative. Il faudra, en effet, concentrer entre les mains d'un nombre limité d'organisations puissantes la commercialisation de tous les produits agricoles, ces organisations étant alors capables d'exercer une forte influence sur le marché. Plusieurs étapes seront nécessaires pour y parvenir: tout d'abord, l'effort de réorganisation devra être porté, par secteur de production, à l'échelon vaudois, puis à un échelon régional plus vaste. Cette concentration, loin de condamner les cellules locales existantes, leur conférera au contraire des responsabilités essentielles pour le succès de la mise en valeur des produits: contacts directs et permanents avec l'exploitant, contrôle de la qualité.

D'autre part, le producteur affilié à la coopérative devra s'engager à y livrer toute sa production et à accepter d'adapter celle-ci aux besoins du marché.

L'objectif d'une coopérative intégrée sera-t-il de créer une chaîne ininterrompue de la production à la distribution, au risque d'entrer en concurrence avec les chaînes de vente déjà établies et dont la coopération sera pourtant nécessaire pour l'écoulement de la production? Ou sera-t-il de ravitailler les grandes sociétés de distribution, au risque d'en subir la domination? La réponse à cette question variera sans doute selon les produits; mais aussi longtemps que la loi de l'offre et de la demande jouera en défaveur des produits agricoles vaudois, ce n'est pas la production brute mais l'élaboration du « produit fini » qui permettra d'obtenir une rémunération intéressante. Des produits particulièrement élaborés, convenant aux nouvelles formes d'alimentation (rapidité de préparation, légèreté des repas, produits de pique-nique, etc.) se substitueront aux livraisons de « produits bruts » dans une mesure toujours plus grande.

Dans la mesure où l'agriculture pourra infléchir cette évolution, le caractère *politique* des prix agricoles tendra à s'estomper et fera place à des prix réellement *économiques*.

e) La gestion

Les qualités demandées à l'agriculteur seront celles d'un véritable chef d'entreprise, capable de fixer les objectifs de son exploitation et la manière de les réaliser, puis d'acheter rationnellement, de produire de la manière la plus rentable, de varier ses plantations en fonction des besoins et de tenir sa place dans les organisations agricoles qui l'aideront dans ses diverses tâches et joueront un rôle décisif dans l'utilisation et l'écoulement de ses produits.

Devenu plus « industriel », il devra vouer une plus grande attention aux questions de financement, de calcul des prix de revient, d'analyse économique de son exploitation. C'est dire que la formation professionnelle jouera un rôle prépondérant, déjà évoqué au chapitre III et repris au chapitre VIII.

2. L'INDUSTRIE

a) À chaque région sa vocation principale?

Il est impossible de prévoir avec précision quelles seront les branches industrielles qui se développeront dans le canton de Vaud au cours des vingt prochaines années, d'une part parce que la technique évolue si rapidement que bien des activités aujour-

d'hui prospères devront faire place demain à de nouvelles occupations, et, d'autre part, en raison des circonstances fortuites qui sont bien souvent à l'origine d'un développement industriel inattendu ou d'un changement d'orientation.

Le *hasard* est toujours présent tant dans la création d'une entreprise que dans son développement et dans le choix des personnes qui déterminent ses destinées. Des circonstances imprévisibles condamnent à l'échec des industries bien conçues ou, au contraire, favorisent des affaires vouées en apparence à l'insuccès. En 1986, l'influence du hasard demeurera importante, mais elle se sera réduite, car les progrès de la prévision, de la prospective, de la programmation et de la recherche opérationnelle auront diminué la part de l'accidentel et de l'aléatoire.

Mais, s'il n'est pas possible de dresser maintenant une liste précise des activités industrielles et des produits qui feront vivre les usines vaudoises de 1986, on peut néanmoins discerner certaines vocations de ce canton et rappeler certaines conditions de l'évolution économique qui ne seront pas sans influence à cet égard.

De par sa position entre les Alpes et le Jura et entre le Seeland et le Léman, le canton de Vaud est bien placé pour certaines *industries produisant des matériaux lourds* qui ne peuvent pas être transportés sur de grandes distances: la préfabrication lourde, certains matériaux de construction y trouveront donc naturellement des localisations adéquates. Les plaines de la Broye et de l'Orbe conviendraient très bien à ce genre d'industries.

Les entreprises de cette catégorie, qui seraient reliées à une voie navigable Bâle-Yverdon, bénéficieraient d'un avantage additionnel tenant au caractère pondéreux de leurs produits. Toutefois, comme elles occupent relativement peu de personnel, l'importance de ce secteur demeurera modeste en matière d'emploi.

La plaine du Rhône, beaucoup moins centrale, mais traversée par un axe ferroviaire important, disposera également des espaces nécessaires à une industrie relativement lourde.

Dans les zones à population dense (rives du Léman et du lac de Neuchâtel), il n'y aura guère de place que pour des *industries légères et « propres »*, occupant une superficie restreinte et traitant des matières peu volumineuses. Comme on l'a vu au chapitre VI, l'avenir appartient, dans la plupart des branches, aux produits très spécialisés dont la valeur est principalement fonction de l'ingéniosité et de la recherche qui y auront été incorporées. C'est donc ce type d'industrie qui, en 1986, devra être le plus répandu dans la région vaudoise.

En 1986, la main-d'œuvre suisse sera rare et la main-d'œuvre étrangère difficile à obtenir. L'avenir appartiendra donc aux entreprises fortement automatisées, qui s'occuperont de produits à valeur ajoutée élevée; ces entreprises feront surtout appel au capital, à l'investissement et à une main-d'œuvre hautement qualifiée.

b) Produits lourds ou de grande série

Comme on l'a vu, le canton de Vaud offre des chances intéressantes à quelques types d'industrie lourde ou de grande série, de sorte qu'une certaine évolution se dessinera dans ce sens.

Dans cette catégorie d'industries, on assistera inévitablement à une intégration et à une concentration plus poussées. Dans vingt ans, la plupart des entreprises de cet ordre, installées sur sol vaudois, feront donc partie de grandes affaires nationales ou même internationales.

Cette constatation donne à réfléchir quant à l'intérêt que le canton pourra trouver à l'implantation d'un grand nombre de ces fabriques. Elle amènera le législateur à prévoir des dispositions visant à intégrer harmonieusement ces entreprises dans la vie économique et sociale du canton tout en tenant pleinement compte des intérêts de ces grands ensembles et de leurs nécessités organiques.

c) Productions très spécialisées

Compte tenu du milieu vaudois, on peut se demander s'il se constituera rapidement et spontanément un nombre élevé d'entreprises de haute qualification, capables de résoudre les problèmes techniques complexes que pose l'industrialisation moderne.

Il est probable que des initiatives seront prises dans ce sens par des groupes étrangers. Mais à côté des unités qui se créeront ainsi, il est souhaitable que de nombreuses entreprises vaudoises existantes évoluent dans cette direction. Il se trouve déjà dans le canton de Vaud nombre de firmes industrielles petites et moyennes, spécialisées tant dans la métallurgie, les machines et les appareils, que dans la chimie, les produits pharmaceutiques ou diététiques, qui réunissent les conditions permettant un effort encore plus grand de technicité et de spécialisation.

Les produits très spécialisés donnent les marges bénéficiaires les plus fortes; souvent exécutés « sur mesure » pour répondre à des cas particuliers, ils nécessitent une adaptation constante au progrès technique et aux nouveaux besoins.

Pour autant que l'industrie existante et la politique d'industrialisation s'orientent dans ce sens, l'économie vaudoise pourra compter sur des entreprises vigoureuses, bien que d'envergure limitée, et conservant un large degré d'autonomie.

d) Politique d'industrialisation

Le canton et les communes, comme aussi les groupements économiques et l'opinion publique, joueront un grand rôle dans le développement de l'industrie.

D'une part, les entreprises devront trouver auprès des autorités et du public le climat psychologique qui leur permettra de se sentir soutenues dans leurs efforts. Là où le « climat » industriel est empreint de méfiance, les initiatives sont naturellement moins audacieuses et les progrès plus lents.

D'autre part, il convient de ne pas encourager sans discernement l'implantation de n'importe quelle industrie. Une sélection doit être opérée afin de donner le maximum de chances aux entreprises répondant le mieux aux intérêts à long terme de l'économie vaudoise.

Cela ne signifie aucunement que l'on doive s'opposer à l'implantation d'industries dont l'avenir paraît à première vue incertain. Ce serait déroger à la liberté économique. Ce serait aussi courir le risque de paralyser des précurseurs, dont les idées

peuvent se révéler plus tard pleinement valables. La politique préconisée ici signifie, en revanche, que des mesures positives d'encouragement et des stimulants ne devraient être accordés que lors du lancement ou de la réorientation d'entreprises s'inscrivant harmonieusement dans l'avenir industriel du canton.

Accessoirement, cela signifie que les organismes s'occupant de l'industrialisation devraient mettre en garde les intéressés chaque fois que ce qui est viable aujourd'hui risque de ne plus l'être dans une perspective plus longue.

Les autorités publiques, si elles peuvent contribuer à la création d'un climat psychologique favorable, à maintenir un régime politique et fiscal stable et à octroyer quelques facilités matérielles, sont par contre quelque peu démunies pour influencer directement le développement industriel. C'est une raison supplémentaire pour renforcer les moyens indirects tels que l'équipement universitaire et la formation professionnelle.

Reprenant l'exemple de la microprécision et de la mesure, à laquelle se vouent déjà plusieurs entreprises entre Genève et l'Aar, on se rend compte combien les pouvoirs publics pourraient contribuer au développement de ce secteur en créant, à l'EPUL ou dans un institut annexe des enseignements nouveaux dans ces domaines, ainsi qu'un centre de recherche qui serait le lieu de rencontre des ingénieurs engagés dans ces secteurs. Des échanges plus intenses entre praticiens et théoriciens accroîtraient les chances de ces entreprises. Parallèlement, la formation des étudiants serait mieux adaptée aux besoins présents et futurs de la Suisse romande et aux « débouchés » qu'elle offrira aux jeunes ingénieurs.

Cette conception d'un effort collectif mieux orienté vers l'avenir pourrait être utile à plusieurs secteurs spécialisés qui correspondent aux possibilités de la Suisse romande: la préparation et l'usinage de métaux rares, la chimie alimentaire (protéines de synthèse), l'irradiation de produits et l'utilisation d'isotopes en liaison avec Lucens.

A l'âge de l'évolution technique accélérée et de la formation continue des cadres, cette pluralité d'entreprises appartenant à une zone géographique commune, se spécialisant dans des secteurs complémentaires et organisant les échanges d'idées entre les cadres des diverses firmes, constituerait un facteur puissant d'industrialisation et de croissance.

3. LES SERVICES

En 1986, plus de la moitié de la population active sera engagée dans les « services » et ce sera l'un des traits caractéristiques de cette époque. Mais parallèlement une partie de ces activités se confondra plus complètement avec l'industrie (investissements élevés, production de masse, progrès technique rapide). Le terme d'industrie conviendra toujours mieux pour caractériser nombre de branches de ce secteur (industrie des transports, industrie touristique, etc.).

A diverses reprises, dans les chapitres précédents, nous avons relevé l'importance que revêtra le développement de tel ou tel domaine du secteur tertiaire pour assurer la prospérité équilibrée de l'économie vaudoise. Nous nous bornerons à aborder ici le *tourisme*, parce que c'est l'une des vocations essentielles du bassin rhodanien et les *professions libérales*, parce que la majeure partie de la population ressent vivement les conséquences de leur statut et de leur comportement.

a) Le tourisme

1° UN ATOUT CONSIDÉRABLE

Préoccupé de la nécessité de développer son industrie, le canton de Vaud n'a pas porté la même attention aux diverses branches groupées sous le vocable général de tourisme et qui comprennent non seulement l'hôtellerie et les restaurants touristiques, mais aussi les instituts et pensionnats, les homes d'enfants, les cliniques privées et établissements médicaux, les séjours en chalets ou sur des terrains de camping, ainsi que tous les services annexes qui en dépendent.

Le canton de Vaud occupe pourtant d'ores et déjà une place particulièrement importante dans ces domaines et dispose là d'un atout dont la valeur sera chaque année plus évidente, au fur et à mesure du développement de la « civilisation des loisirs ».

Le *paysage* demeurera l'un des attraits touristiques de ces régions. Encore faudra-t-il parvenir à le sauvegarder. Nous avons déjà relevé au chapitre III la nécessité de délimiter dans chaque région de tourisme une importante zone où toute construction de caractère non agricole ou forestier serait prohibée. De même, une protection bien plus efficace des sites, des agglomérations pittoresques et des monuments sera nécessaire, de peur que le canton n'ait bientôt plus à offrir à ses visiteurs qu'un aspect banal semblable à celui de toutes les régions occidentalisées du globe.

C'est par l'aménagement du territoire que la répartition entre zones touristiques et zones industrielles pourra se faire harmonieusement. Toutefois, le cas de la plaine du Rhône, vouée à une industrialisation extensive, sera particulièrement difficile à résoudre, puisque cette région constitue la charnière entre plusieurs zones touristiques vaudoises et valaisannes.

Ces quelques observations ne signifient cependant pas qu'il suffira d'un beau cadre, d'un paysage plaisant, pour attirer le touriste de demain. Celui-ci, en quête d'exotisme, de dépaysement et d'originalité trouvera notre contrée quelque peu « classique » si l'on ne veille pas à lui offrir en outre toute une gamme de curiosités folkloriques (plus ou moins authentiques), de visites pittoresques (verre au guillon, alpages, vieilles demeures), de sports exceptionnels (ski de glacier, spéléologie dans le Jura).

2° NOUVELLES FORMES DE TOURISME

Comme pour l'industrie proprement dite, l'avenir est — dans le tourisme — à la diversité. Vouloir s'orienter principalement vers le tourisme de masse, ou vers le

tourisme d'étape, ou vers les congrès serait trop risqué eu égard aux fluctuations soudaines intervenant dans la provenance et les ressources de la clientèle.

Il est cependant évident que la hausse du niveau de vie amènera chaque année de nouvelles couches de touristes et que la *classe moyenne* fournira par conséquent des contingents toujours plus importants de touristes. C'est là que la croissance sera la plus rapide. En fournissant à cette catégorie l'équipement, l'accueil et les loisirs appropriés, le canton s'assurera une clientèle abondante, modérément exigeante, mais constituant néanmoins un précieux apport économique. Comme cette catégorie de touristes se déplacera généralement en famille, il faudra prévoir des villages de vacances, des villages de toile et d'autres formes de logements peu onéreuses.

Les *congrès*, assemblées et journées d'études se développeront aussi de façon considérable et les diverses régions touristiques entreront mutuellement en concurrence pour attirer cette clientèle particulièrement recherchée pendant les saisons creuses.

Traversé par quelques grands itinéraires, le canton de Vaud sera toujours plus tenté de s'orienter vers le touriste d'un repas ou d'une nuit. Mais en créant autour de cet état de fait un véritable *tourisme d'étape*, l'industrie touristique vaudoise parviendra à retenir pour un ou deux jours les touristes itinérants qui ne sont pressés de repartir que lorsqu'on ne leur offre pas un programme attrayant de distractions s'étendant sur quelques heures.

On serait tenté de penser que l'*hôtellerie de luxe* n'a plus guère d'avenir. En fait, cette branche conserve toutes ses chances car, à côté des nouvelles catégories de touristes modestes, l'afflux des clients en quête de luxe et de confort gardera toujours une certaine importance.

3° PAS DE TOURISME SANS UN ÉQUIPEMENT IMPORTANT ET COORDONNÉ

Exposée à une vive concurrence d'autres régions et sollicitée par une clientèle aux goûts les plus divers, l'industrie touristique vaudoise devra pouvoir offrir une gamme d'installations très variées allant du téléski au golf miniature, de la piscine chauffée au manège, et de la salle de congrès au cabaret. Le coût élevé de ces équipements contraindra à les grouper dans des stations relativement concentrées.

Malgré tous les efforts, il ne sera pas possible de doter chaque station importante d'un nombre suffisant d'installations. C'est pourquoi des regroupements seront opérés par *régions touristiques* de façon à pouvoir offrir à la clientèle, dans un même « tout compris » ou avec une seule carte d'entrée, aussi bien la neige des Diablerets que la visite de Chillon ou, dans une autre région, la dégustation du « La Côte » et la visite de pâturages du Jura.

Ces régions plus vastes, mieux adaptées aux possibilités du tourisme motorisé, organiseront en commun leur propagande et offriront effectivement à leurs hôtes une très grande diversité de loisirs. Plus tôt sera entreprise cette coordination, plus les plans communs d'aménagement seront efficaces.

D'autre part, cette coordination des installations dans des secteurs relativement vastes donnera à chaque entreprise de plus grandes chances de prospérité et rendra par conséquent moins nécessaire un processus de concentration économique dans de grandes sociétés. Cette coordination rendra d'ailleurs plus facile l'étalement de l'activité de chaque station sur plusieurs saisons, puisqu'en hiver une partie des skieurs se logeront au bord du Léman et que les auditeurs des semaines musicales d'automne organisées en plaine prendront chambre jusque dans les stations de montagne.

Les investissements touristiques se faisant toujours plus lourds, la nécessité s'imposera de plus en plus d'assurer un *degré d'utilisation élevé*, dépassant largement le rythme saisonnier. C'est dire que des efforts croissants seront déployés pour attirer, pendant la morte-saison, des touristes âgés, des congrès, des voyages organisés, des clients en quête de repos.

4^o CROÎTRE ET SE DIVERSIFIER

Le tourisme se développera rapidement en Europe, avec des progressions annuelles de l'ordre de 10 %. Le canton de Vaud ne peut pas compter sur un développement touristique aussi spectaculaire. La relative stagnation de ces dernières années montre assez les limites d'une industrie lorsqu'elle n'innove guère. Mais le succès exceptionnel de certaines entreprises hardies a simultanément prouvé les chances extraordinaires d'expansion qu'offre le tourisme aux novateurs.

C'est dire que le canton de Vaud peut raisonnablement se fixer pour objectif d'*augmenter le flux touristique de 50 à 75 %* en vingt ans. Mais ce but ne saurait être atteint sans un vigoureux effort de rénovation dans les stations classiques et sans initiatives hardies dans des zones jusqu'ici moins favorisées telles que le Jura, le Pays-d'Enhaut. Une analyse attentive des possibilités qu'offrent ces régions permettra d'y implanter les types de tourisme qui ont le plus de chances d'y prospérer.

Tant qu'elle dépendait des milieux les plus aisés, l'industrie touristique était particulièrement sensible aux fluctuations de la conjoncture. En élargissant sa clientèle et en s'ouvrant à la masse des salariés à revenus plus ou moins fixes, elle connaîtra une *prospérité plus régulière*. Le canton de Vaud n'a donc pas à craindre de voir cette branche maintenir et même accroître quelque peu son importance par rapport aux autres secteurs de son économie.

Encore faudra-t-il améliorer le *climat psychologique* dans lequel évolue le tourisme: la législation devra être assouplie pour permettre l'ouverture de nombreux commerces pendant la soirée; les novateurs devront être encouragés même si leurs initiatives surprennent. Nous avons également relevé, au chapitre III, la nécessité de prévoir de vastes réserves naturelles complétant les régions touristiques. En 1986, on aura créé une chaire de tourisme à l'Université et l'Etat aura développé les services administratifs, le « conseil permanent du tourisme », et autres organismes chargés de concevoir cette branche économique dans son ensemble et d'en faciliter l'expansion.

Dans la mesure où l'industrie touristique continuera à pouvoir être exploitée rationnellement par des entreprises moyennes, sa structure sera particulièrement conforme aux intérêts économiques et sociaux de la région vaudoise. Mais de toute façon, cette branche continuera à offrir — mieux que beaucoup d'autres — de grandes chances de promotion sociale à ceux qui y feront carrière.

b) Les professions libérales

En 1986, les avocats, les notaires et les conseillers économiques, les ingénieurs, les architectes et les géologues, les médecins et les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires seront un peu plus nombreux qu'aujourd'hui, mais ne devraient guère être plus de deux mille. Malgré leur faible importance numérique, leur statut et leur comportement jouera — comme aujourd'hui — un grand rôle dans le visage de la société future.

1° VERS UNE CERTAINE PERTE D'INDÉPENDANCE

Considérée de plus en plus comme un service public, la médecine sera fortement exposée à diverses formes de collectivisation. Le développement des assurances, dans un monde où chacun sera moins disposé à assumer seul des risques matériels, fera paraître de plus en plus anachroniques les dispositions libérales permettant au médecin de prendre des décisions sortant des schémas habituels. Parallèlement, le coût des installations amènera un nombre croissant de jeunes médecins à préférer une activité dépendante.

Limités par le caractère individuel de leur profession, les notaires et surtout les avocats verront des secteurs toujours plus vastes de leur branche traités par des sociétés fiduciaires et des bureaux spécialisés. Par ailleurs, leur liberté et, par conséquent, l'engagement de leur responsabilité seront de plus en plus limités par les nouvelles règles de procédure.

Les architectes et ingénieurs seront, eux aussi, menacés d'absorption dans de grands bureaux offrant à la fois les avantages de la division du travail au sein d'un personnel spécialisé et ceux d'un service complet et diversifié à la clientèle.

C'est dire que le rapport direct et personnel qui doit normalement s'établir d'homme à homme dans ces branches (le « colloque singulier ») sera quelque peu compromis ou tout au moins changera de nature. D'une part des règlements limiteront davantage la liberté d'action du praticien, d'autre part un processus d'intégration dans des groupes plus importants aura pour effet que le praticien n'agira plus seulement à titre personnel, mais aussi dans une large mesure dans le cadre d'organisations collectives.

2° RETROUVER OU SAUVEGARDER L'INDÉPENDANCE

Nous avons vu au chapitre IV que si l'avenir fera une place plus large à la masse et à la standardisation, il sera simultanément marqué par de plus grandes préoccupations individuelles. C'est dire que le maintien de praticiens indépendants demeurera

vivement souhaité dans diverses branches. Ce souhait ne pourra devenir réalité que si le coût et la qualité des services de ces praticiens se situent à un niveau satisfaisant.

L'association d'architectes, le centre médical, le bureau d'avocats associés devront permettre d'atteindre cet objectif. Mais cette association de praticiens conservant une large part de leur indépendance au sein d'un groupement pourtant assez structuré pour bénéficier des avantages de la concentration économique ne sera possible qu'une fois modifiées certaines règles légales ou d'éthique professionnelle. En particulier, aucun des types d'associations ou de sociétés prévus actuellement par le code ne conviennent pleinement à de tels groupements « d'associés-égaux ». Ils sont en effet trop influencés par le droit romain et sont moins flexibles que ceux du droit anglo-saxon.

Ces efforts visant à allier les avantages du groupe et la sauvegarde de l'individualité demeureront toutefois sans lendemain si les institutions évoluent vers des réglementations plus contraignantes et une collectivisation plus anonyme (privée ou publique). La sauvegarde de chaque profession libérale exigera donc une action systématique de ses organismes professionnels.

C'est ainsi, par exemple, que l'organisation des médecins ne saurait se contenter de plaider le dossier du médecin indépendant face à l'extension de l'hospitalisation. Elle devra prendre l'initiative d'une étude fondamentale pour délimiter rationnellement ce qui doit être soigné à l'hôpital ou à domicile, puis pour élaborer les réglementations administratives, les régimes d'assurance et autres dispositions propres à favoriser la répartition la plus heureuse.

Sans doute, de telles initiatives collectives sont-elles peu dans la nature d'associations professionnelles groupant des praticiens dont l'indépendance doit demeurer l'un des signes distinctifs, afin qu'ils puissent engager toute leur responsabilité dans leur activité professionnelle. Mais les branches qui ne parviendront pas à se donner une structure dynamique en seront réduites à la défensive et ne pourront élaborer en temps utile les formules constructives nécessaires.

3° FORMULES DÉSUÈTES OU CONCEPTS RAJEUNIS ?

La défense des professions libérales ne se confond pas avec la défense de certains intérêts professionnels ou de certains milieux. Ce qui est en cause, c'est l'intérêt de chacun de pouvoir, dans certaines phases particulièrement importantes de son existence, s'en remettre à une personne aussi qualifiée que possible et ayant toute sa confiance.

Or, le « libre choix » de son médecin, de son avocat ou de son architecte devient une formule creuse, lorsque l'agglomération devient si vaste ou la population si mobile qu'un très grand nombre de clients en sont réduits à choisir plus ou moins au hasard.

De même, certains membres de professions « libérales » cessent de mériter ce qualificatif lorsque l'évolution économique les transforme en chefs d'entreprises condamnés à consacrer leurs forces bien plus à la gestion de leur affaire qu'au « colloque singulier ».

C'est dire qu'au cours des années à venir, les diverses branches groupées dans la catégorie des « professions libérales » devront se redéfinir elles-mêmes et se regrouper différemment de façon que leur structure et leur comportement puissent mieux correspondre aux besoins de l'homme et de la société de demain.

Plusieurs branches ont déjà entrepris de repenser leur profession et sa place dans la société de demain. L'aboutissement de ces efforts de renouveau aura de grandes conséquences.

RÉSUMÉ

La force d'une économie dépend de la diversité de ses activités. L'agriculture, l'industrie et le commerce méritent chacun une égale sollicitude. Au sein de chaque branche aussi, la diversité est de rigueur.

Le dynamisme d'une économie dépend de la vitalité de quelques secteurs d'avant-garde. Dans l'agriculture, le retard économique actuel ne pourra être rattrapé que par une recherche intense ouvrant de nombreuses possibilités d'amélioration et de spécialisation. En outre, diverses réformes des conceptions et des structures seront nécessaires pour améliorer les conditions financières de l'agriculture et pour doter ce secteur d'un appareil de commercialisation des produits conforme à ses intérêts.

Dans l'industrie, un vigoureux effort devra être déployé pour créer et développer des entreprises d'avant-garde, s'adonnant à des activités hautement spécialisées. L'existence d'un nombre élevé d'entreprises autochtones est dans l'intérêt du canton à une époque où la concentration industrielle conduit inévitablement de nombreuses affaires à passer sous le contrôle de sociétés internationales. La politique d'industrialisation doit tenir compte de ces données.

L'industrie touristique exploitant l'une des rares richesses naturelles vaudoises, elle devra se développer fortement, en s'adaptant aux besoins des diverses catégories de clients de demain.

Quant aux professions libérales, elles devront repenser leur structure, leur activité et leurs objectifs pour que soit joué pleinement le rôle du praticien indépendant.